INSCRIPTIONS SCOLAIRES (année 2020-2021)

1. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pour la rentrée de septembre 2020, les inscriptions administratives (nécessaires uniquement en cas de première inscription dans une école publique de Sées) se font auprès des Services de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne 2, rue Auguste Loutreuil 61500 SÉES

EXCEPTIONNELLEMENT LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST A RENVOYER PAR MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE : <u>cc-sourcesdelorne@orange.fr</u> AINSI QUE LES PHOTOCOPIES DES PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

OU A DEFAUT LE DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA CDC OU L'ENVOYER PAR COURRIER.

SI NECESSAIRE, VOUS POUVEZ RETIRER UN FORMULAIRE A L'ACCUEIL DE LA CDC AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE HABITUELS.

SECTORISATION

Il existe une sectorisation pour les élèves de maternelle scolarisés dans les écoles publiques de Sées : Les élèves de TPS, PS, MS et GS (nés en 2018, 2017, 2016 et 2015) habitant la ville de Sées (au

nord de la rivière « Orne »), sont scolarisés à l'école Louis Forton.

Les élèves de TPS, PS, MS et GS (nés en 2018, 2017, 2016 et 2015) habitant la ville de Sées (au sud de la rivière « Orne »), les hameaux de la commune de Sées et les communes extérieures, sont scolarisés à l'école La Lavanderie.

ACCUEIL DES TPS

Les élèves de TPS (nés en 2018) sont scolarisés dans leur école de secteur dans la limite des places disponibles, leur rentrée devant s'effectuer avant le 31 décembre 2020.

Cas particuliers:

Les élèves de TPS des deux secteurs, qui relèvent du dispositif « accueil de moins de 3 ans » sont accueillis dans une classe dédiée, à Louis Forton. Leur rentrée peut s'effectuer en cours d'année scolaire.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS : PHOTOCOPIES DES PIÈCES À JOINDRE

① Livret de famille

② Carnet de vaccination de l'enfant (original). Pour les enfants nés à compter du 01/01/2018, 11 vaccins sont obligatoires : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, haemophilus influenzae b, hépatite B, pneumocoque, méningocoque C, rougeole, oreillons et rubéole.

3 Un justificatif de domicile récent

- ① Le certificat de radiation (délivré par l'école d'origine) si l'enfant était auparavant inscrit dans une école d'une autre commune.
- ⑤ Le courrier donnant dérogation le cas échéant.

Nous attirons votre attention sur le fait de bien renseigner cette fiche notamment :

- La partie concernant les représentants légaux : Dans le cas d'une situation exceptionnelle, fournir le jugement du Tribunal.
- La partie concernant les autres personnes à appeler en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre l'enfant à la sortie : bien indiquer les coordonnées de ces personnes et cocher la ou les cases nécessaires.
- Toutes les personnes (grand frère et grande sœur compris) qui viennent chercher un enfant de maternelle à la sortie de l'école doivent avoir été autorisées par écrit par les parents.

L'inscription administrative ne vaut pas admission au sein de l'école.

<u>2. ADMISSION</u>
L'admission se fait auprès de la direction de l'établissement scolaire après transfert du dossier d'inscription administrative.

Ecole La Lavanderie – Tél.: 02.33.27.94.29 – Mail: <u>ce.0610793f@ac-caen.fr</u> **Ecole Louis Forton** – Tél.: 02.33.27.82.52 - Mail: <u>ce.0611145n@ac-caen.fr</u>